



**AVEC PRÈS DE 8% DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP, UN TAUX D'EMPLOI BIEN SUPÉRIEUR
À LA MOYENNE DU SECTEUR PRIVÉ**

HARMONIE MUTUELLE SIGNE SON 5^{ÈME} ACCORD HANDICAP ET RENFORCE ENCORE SA POLITIQUE D'INCLUSION AVEC DES OBJECTIFS AMBITIEUX ET MESURABLES

Paris, le 17/02/2026 – Avec un taux d'emploi direct de 7,66 % en 2024, bien supérieur à la moyenne constatée dans le secteur privé (4 %¹), et près de 12,4 millions d'euros de coûts évités pour la société², Harmonie Mutuelle confirme son ambition de construire une politique d'inclusion globale et mesurable. Fondée sur l'écoute et l'accompagnement des salariés, le renforcement de l'accessibilité numérique et le soutien aux aidants, cette politique se matérialise par la signature unanime de son 5^{ème} accord d'entreprise en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, pour la période 2026-2028. Ce nouvel accord triennal, qui s'inscrit dans la continuité d'un engagement initié dès 2013, constitue l'un des piliers de la politique diversité et inclusion de l'entreprise.

« Nous sommes très heureux et fiers de la signature unanime de ce 5^{ème} accord en faveur de l'emploi et de l'intégration des personnes en situation de handicap au sein d'Harmonie Mutuelle. Celui-ci nous permet de continuer à nous inscrire dans une trajectoire d'inclusion mesurable, grâce à des objectifs concrets, et d'élargir notre approche. Fidèles à notre raison d'être et aux ambitions portées dans le cadre du mouvement de l'Éco-santé, qui vise à donner les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé, ce nouvel accord place la voix des salariés, l'accessibilité numérique, celle de nos environnements de travail et l'accompagnement des situations de vie au cœur de notre politique d'inclusion et de diversité, et au service des salariés comme de la société. », déclare **Caroline Lebrun, secrétaire générale d'Harmonie Mutuelle notamment en charge des Ressources Humaines.**

DES OBJECTIFS CHIFFRÉS ET UN IMPACT MESURABLE

Signé à l'unanimité, ce nouvel accord triennal consolide la politique volontariste menée par Harmonie Mutuelle depuis plus de 10 ans vis-à-vis des personnes en situation de handicap.

L'accord 2026-2028 renforce les engagements d'Harmonie Mutuelle en matière d'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, autour de plusieurs ambitions structurantes :

- **Des objectifs concrets et ambitieux en matière de recrutement de personnes en situation de handicap**, sur la période 2026-2028, avec 45 CDI, 9 alternants et 60 stagiaires. Par ailleurs, 6 % des recrutements annuels en CDD (toutes durées confondues) concerneront des personnes en situation de handicap ;
- **Une politique de sensibilisation et de formation renforcée pour les salariés**, avec notamment un module de formation, intégré aux formations essentielles de l'entreprise et obligatoire depuis deux ans pour les managers et les équipes RH, pour permettre de mieux appréhender les situations de

¹ Source : Agefiph – Tableau de bord "emploi - chômage des personnes handicapées" du 1^{er} semestre 2025

² Etude nationale « Valoriser économiquement l'engagement des entreprises », pilotée par Impact France et Wavestone, avec la participation de six entreprises : Harmonie Mutuelle, Bel, L'Occitane en Provence, Sogaris, Veolia, La Poste, et le soutien de Veolia, BNP Paribas et Terra Academia (Janvier 2026).

handicap et déconstruire les préjugés, complété par une formation « recruter sans discriminer », intégrant le thème du handicap.

En s'appuyant sur des objectifs concrets, chiffrés et suivis dans le temps, **Harmonie Mutuelle fait le choix d'une trajectoire d'inclusion mesurable**, destinée à faire progresser son taux d'emploi de personnes en situation de handicap. **Un taux déjà établi à 7,66 % en 2024**, bien supérieur à la moyenne observée dans le secteur privé (4%).

Cette trajectoire s'inscrit, par ailleurs, dans **une logique d'impact et de coûts évités**. Selon une étude publiée par Impact France et Wavestone, fondée sur l'analyse d'actions concrètes menées par plusieurs entreprises engagées dont Harmonie Mutuelle, **les politiques volontaristes de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap permettent de contribuer à éviter des coûts significatifs pour la société**, notamment en matière de chômage, de santé et de désinsertion professionnelle. À l'échelle d'Harmonie Mutuelle, **cette politique d'inclusion se traduit déjà par près de 12,4 millions d'euros de coûts évités pour la collectivité en 2024³**.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

L'accord prévoit également **plusieurs mesures concrètes pour renforcer l'accessibilité numérique, levier essentiel d'inclusion** :

- **La création d'un réseau interne dédié**, composé d'une référente accessibilité numérique et de cinq relais accessibilité, chargés de veiller à la prise en compte des critères d'accessibilité dans la conception et l'évolution des outils internes ;
- **Le déploiement d'un module de sensibilisation à l'accessibilité numérique sur la plateforme de formation interne d'Harmonie Mutuelle**, ouverte à l'ensemble des collaborateurs, et **l'organisation d'ateliers de sensibilisation dédiés**, reposant sur des mises en situation concrètes ;
- **L'intégration des critères d'accessibilité numérique dans le cadre des prestations de services** nouées à l'externe.

Ces mesures visent à **garantir un accès égal à l'information pour tous, à faciliter l'usage des outils numériques au quotidien et à permettre à chacun de participer pleinement à la vie de l'entreprise**.

ÉCOUTER ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS AU PLUS PRÈS DES SITUATIONS VÉCUES

Dans le cadre de ce nouvel accord, Harmonie Mutuelle fait le choix de **placer l'écoute et l'accompagnement individualisé au cœur de sa politique d'inclusion**, afin de mieux répondre à la diversité des situations de handicap. Cet engagement se traduit par plusieurs mesures dédiées :

- **La mise en place d'une enquête interne anonymisée**, destinée à mieux comprendre les besoins et à libérer la parole des salariés en situation de handicap (parcours et aménagements professionnels, formations, conditions de travail, etc.), à identifier les enjeux individuels et collectifs, et à ajuster les dispositifs existants au plus près des réalités vécues sur le terrain ;
- **L'ajout d'une deuxième journée dédiée aux démarches administratives et médicales**, afin de faciliter et favoriser, pour les salariés concernés, un diagnostic et une prise en charge précoces des situations de handicap et permettre la mise en place rapide des aménagements professionnels associés ;
- **Faciliter l'accès au logement** avec le recours aux dispositifs du partenaire Action Logement qui favorise l'accès à une habitation adaptée ou située à proximité du lieu de travail, ainsi que l'adaptation du logement, pour le salarié ou un membre de son foyer en situation de handicap, au service de l'autonomie et du maintien dans l'emploi.

Harmonie Mutuelle reconnaît également pleinement l'impact des situations de handicap au-delà du seul salarié concerné, notamment pour les aidants familiaux et les parents d'enfants en situation de handicap.

L'accord prévoit ainsi **un renforcement des dispositifs de congés pour les aidants familiaux, avec une majoration de 8 jours par rapport aux dispositifs conventionnels existants, et porte à 14 jours les droits des salariés parents d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une affection de longue durée (ALD)**, afin de les aider à mieux concilier accompagnement d'un proche et vie professionnelle.

³ Pour télécharger la méthodologie de l'étude Impact France et Wavestone.

Cette approche globale de la qualité de vie au travail, vise à réduire la charge pesant sur les salariés aidants, à préserver leur santé, leur engagement durable et donc à prévenir les situations d'absentéisme.

Entreprise à mission, Harmonie Mutuelle **mène une politique de diversité et d'inclusion, globale et volontariste**. Cet accord vient compléter une série d'engagements et d'actions concrètes en matière d'égalité professionnelle, de diversité sociale, culturelle, sur le handicap et l'intergénérationnel.



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

1^{ère} mutuelle santé de France, membre fondateur du Groupe VYV, et entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle protège près de 5 millions de personnes et garantit son engagement de redistribution : l'engagement 80/20 et le dividende Éco-santé. Elle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. Partenaire privilégié des entreprises et branches professionnelles, elle accompagne plus de 100 000 entreprises et 165 000 entrepreneurs dans la protection et le développement de leur capital humain.

Son ancrage territorial fort, soutenu par un collectif de 7 000 collaborateurs et élus, ainsi que par un réseau de près de 200 agences locales, lui permet d'agir concrètement au plus près des besoins. Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Au-delà de son rôle d'assureur, Harmonie Mutuelle se distingue par un modèle singulier alliant performance économique et impact sociétal. La mutuelle s'engage ainsi à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé à travers un mouvement collectif et pionnier : l'Éco-santé. Premier acteur hors équipementier à faire bouger les Français, elle promeut également les bienfaits de l'activité physique sur la santé, mentale et physique, à travers plus de 500 événements sportifs organisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

[Harmoniemituelle.fr](https://www.harmoniemituelle.fr)    



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé.

Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GR O U P E
vyv

POUR UNE SANTÉ
ACCESSIBLE À TOUS

www.groupe-vyv.fr



CONTACTS PRESSE

Thomas Marko & Associés

Vincent Rocenovic vincent.r@tmarkoagency.com 06 95 33 79 11

Mathieu Massimi mathieu.m@tmarkoagency.com 06 12 55 17 07